



M.R.C. Avignon
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Nouvelle.

Avis public est donné par le soussigné, Daniel Bujold, directeur général et greffier-trésorier par intérim de ce qui suit :

Que le conseil municipal adoptera lors d'une séance extraordinaire, le 22 décembre 2022 à 19h, le Règlement 404 - Règlement ayant pour objet le budget de l'année financière 2023.

Cette séance aura lieu à la salle du conseil de l'hôtel de ville à Nouvelle (470, rue Francoeur).

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement #404 - Règlement ayant pour objet d'adopter le budget de l'année financière 2023.
4. Période de questions
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

Donné à Nouvelle, ce 9 décembre 2022.

Daniel Bujold,
Directeur général et greffier-trésorier par intérim